

Protéger l'industrie canadienne de l'aluminium



Le nouveau gouvernement du Canada a un mandat clair : bâtir l'économie la plus forte du G7. Et ça commence par protéger une industrie essentielle : l'aluminium. 🍁

Le saviez-vous?

- Le Canada est le 4^e producteur mondial d'aluminium primaire et le 1^{er} exportateur mondial.
- L'industrie soutient près de 30 000 emplois directs et indirects au pays.
- **10,8 G\$** en exportations annuelles, surtout vers les États-Unis.
- L'usine de Rio Tinto à Jonquière (QC) produit à elle seule plus d'aluminium primaire que toute la production des États-Unis réunis.
- L'aluminium est essentiel : **transport (VE, aérospatiale), construction, technologies propres, défense.**

Nous prenons des mesures fortes et ciblées contre toutes les menaces injustifiées à notre production d'aluminium — et ce n'est qu'un début.

Mesures contre les tarifs américains

- Riposte aux tarifs injustifiés sur l'aluminium canadien.
- **À ce jour, nous avons imposé des tarifs de 25% sur 3 milliards de dollars de produits en aluminium provenant des États-Unis.**
- Ajustement prévu le **21 juillet** pour refléter les avancées obtenues dans le cadre d'un accord commercial avec les États-Unis.



Approvisionnement réciproque (en vigueur le 30 juin)

- Contrats fédéraux réservés aux fournisseurs canadiens et aux partenaires avec des accords de libre-échange (ALE).
- Promotion de l'aluminium et de l'acier canadiens dans les projets publics.

Groupes de travail industrie-gouvernement

- Deux nouvelles cellules pour suivre les tendances et adapter notre stratégie.
- Une approche basée sur la collaboration avec l'industrie et les travailleurs.



10G \$ pour le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD)

- Soutien aux grandes entreprises avec jusqu'à 10 G\$ en liquidités
- Aide à stabiliser la demande et à protéger les emplois
- Postulez : <https://ceefc-cfuec.ca/fr/cgetdd/>

Lutte contre le dumping

- **Droits de douane de 25 %** appliqués selon le pays de fusion et de moulage de l'aluminium, même si les produits entrent sous un ALE.
- Application stricte par l'ASFC
- En l'absence de documentation, l'origine sera présumée et les marchandises seront assujetties aux droits de douane.
- Entrée en vigueur : **fin juillet 2025**



Il n'y aura pas de contingents tarifaires pour l'aluminium.

Avez-vous des questions?

Exigences de l'ASFC en matière d'importation : Service d'information sur la frontière à 1-800-461-9999

Ministère des Finances - Liaison avec l'industrie : fin.simaconsult-lmsiconsult.fin@fin.gc.ca